

A2MICILE 86

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital social de 2.000 euros
Siège social : 53 RUE DU BOIS D'AMOUR, 86280 ST BENOIT, France

500 321 146 R.C.S. POITIERS

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

COPIE CERTIFIEE CONFORME

JOEL CHAULET

✓ Certifié par N° 1000000000
Monsieur JOEL CHAULET
Gérant



SARL A2MICILE 86
53 RUE DU BOIS D'AMOUR
86280 ST BENOIT

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

<i>Bilan Actif</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>2</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>3</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>4</i>
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>5</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>7</i>
<i>Amortissements</i>	<i>8</i>
<i>Provisions</i>	<i>9</i>
<i>Créances et Dettes</i>	<i>10</i>
<i>Capital social</i>	<i>11</i>
<i>Charges à payer</i>	<i>12</i>
<i>Produits à recevoir</i>	<i>13</i>
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>14</i>

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 400,00	1 400,00		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	1 673,38	1 673,38		
	Autres immobilisations corporelles	9 116,24	6 357,90	2 758,34	3 533,24
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	3 846,00		3 846,00	1 490,00
	Total de l'actif immobilisé (III)	16 035,62	9 431,28	6 604,34	5 023,24
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	212 704,30	6 912,04	205 792,26	186 911,60
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	158 184,30	841,83	157 342,47	112 898,95
	Charges constatées d'avance	176,99		176,99	
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	15 806,30		15 806,30	5 655,46
	Total de l'actif circulant (IV)	386 871,89	7 753,87	379 118,02	305 466,01
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		402 907,51	17 185,15	385 722,36	310 489,25

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(2) dont créances à moins d'un an	371 065,59	307 839,09

Bilan Passif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 2 000,00)	2 000,00	2 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	200,00	200,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	612,37	580,79
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(902,85)	55 031,58
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		1 909,52	57 812,37
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	387,28	458,10
	Emprunts et dettes financières divers (2)		18 476,00
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	196 074,89	60 743,65
	Dettes fiscales et sociales	172 908,89	158 821,05
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	14 441,78	14 178,08
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	383 812,84	252 676,88
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		385 722,36	310 489,25
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(902,85)	55 031,58
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		383 812,84	252 676,88
(2) Dont emprunts participatifs			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Changement de réglementation comptable

Les comptes sont présentés conformément au règlement ANC n°2022-06, dont il est fait une première application au titre du présent exercice.

Les incidences de ce changement de méthode comptable se limitent à la présentation des états financiers

Comme le prescrit la réglementation, les comptes de l'exercice 2024 n'ont pas été retraités dans les comparatifs qui sont faits avec les comptes de 2025.

Le bilan de l'exercice présente un total de **385 722 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 548 988 euros** et un total **charges** de **1 549 891 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-903 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Logiciels	de 1 à 3 ans
Installations, agencements	de 5 à 10 ans
Matériel et outillage	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	de 4 à 5 ans
Matériel de bureau& informatique	de 3 à 10 ans
Mobilier	10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	1 400,00					1 400,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 400,00					1 400,00
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 673,38					1 673,38
	Instal., agencement, aménagement divers	5 119,76					5 119,76
	Matériel de transport	664,71					664,71
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 331,77					3 331,77
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 789,62					10 789,62
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 490,00		2 356,00			3 846,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 490,00		2 356,00			3 846,00
TOTAL		13 679,62		2 356,00			16 035,62

Amortissements

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			1 400,00			1 400,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			1 400,00			1 400,00
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			1 673,38			1 673,38
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			1 586,52	774,90		2 361,42
	Matériel de transport			664,71			664,71
	Matériel de bureau, mobilier			3 331,77			3 331,77
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			7 256,38	774,90		8 031,28	
TOTAL				8 656,38	774,90		9 431,28

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	7 026,41	6 912,04	7 026,41	6 912,04
	Sur comptes clients	1 002,13	841,83	1 002,13	841,83
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	8 028,54	7 753,87	8 028,54	7 753,87
TOTAL GENERAL		8 028,54	7 753,87	8 028,54	7 753,87
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			7 753,87	8 028,54	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 846,00		3 846,00
	Clients douteux ou litigieux	4 815,67	4 815,67	
	Autres créances clients	207 888,63	207 888,63	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 001,93	1 001,93	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	23 759,14	23 759,14	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	132 378,49	132 378,49	
	Débiteurs divers	1 044,74	1 044,74	
	Charges constatées d'avance	176,99	176,99	
	TOTAL DES CREANCES	374 911,59	371 065,59	3 846,00
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

31/12/2025

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	387,28	387,28	
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine			
	Emprunts et dettes financières divers			
	Fournisseurs et comptes rattachés	196 074,89	196 074,89	
	Personnel et comptes rattachés	123 431,00	123 431,00	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 607,47	45 607,47	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 748,00	2 748,00	
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 122,42	1 122,42	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Groupe et associés			
	Autres dettes	14 441,78	14 441,78	
	Dette représentative de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance			
	TOTAL DES DETTES	383 812,84	383 812,84	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)			

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		20,00	100,0000	2 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		20,00	100,0000	2 000,00

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		229 705
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		134 400
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>134 400</i>	
Dettes fiscales et sociales		95 305
<i>PROVISIONS POUR CONGES PAYES</i>	<i>77 199</i>	
<i>CH. SOC. S/ CP</i>	<i>11 590</i>	
<i>FORMATION PRO. CONTINUE</i>	<i>5 627</i>	
<i>ETAT-CHARGES A PAYER</i>	<i>889</i>	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION Pages jaunes		177	177
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			177

A2MICILE 86

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital social de 2.000 euros

Siège social : 53 RUE DU BOIS D'AMOUR, 86280 ST BENOIT, France

500 321 146 R.C.S. POITIERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,

le vingt-huit mai, à quatorze heures trente,

La société A2MICILE EUROPE, représentée par Monsieur Joel CHAULET,

agissant en qualité d'Associée Unique de la Société,

détenant la totalité des parts sociales composant le capital social de la Société,

après avoir exposé :

1. qu'elle a pris connaissance des documents suivants :
 - le rapport de la Gérance sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dit « rapport de gestion » ;
 - le rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, dit « rapport spécial » ;
 - le texte des projets de décisions à soumettre au vote de l'Associée Unique ;
2. que les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Joel CHAULET, Gérant de la Société ;
3. que les comptes annuels de l'exercice clos, l'inventaire et le rapport de gestion ont été adressés dans les délais légaux à l'Associée Unique ;

L'Associée Unique a statué sur l'ordre du jour suivant :

- examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 - Quitus à la Gérance,
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts,
- pouvoirs pour formalités.

L'Associée Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

(Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 - Quitus à la Gérance)

L'Associée Unique, connaissance prise des termes du rapport de la Gérance, approuve ledit rapport, ainsi que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui sont présentés, de même que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte, pour ledit exercice, une perte nette comptable de (902,85) euros.

L'Associée Unique approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par la Gérance au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et lui donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME DÉCISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Associée Unique, connaissance prise des termes du rapport de la Gérance, décide d'imputer la perte nette comptable de l'exercice d'un montant de (902,85) euros de la manière suivante :

- Au poste « Report à nouveau »,
La somme de (902,85) euros,
Dont le solde débiteur sera ainsi porté à la somme de (290,48) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME DÉCISION

(Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce)

L'Associée Unique prend acte du fait qu'aucune convention visée à l'article L.223-19 du Code de commerce n'a été conclue ou ne s'est poursuivie durant l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DÉCISION

(Dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts)

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Associée Unique, connaissance prise des termes du rapport de la Gérance, prend acte du fait que la Société n'a effectué aucune dépense ni charge non déductible fiscalement visées au 4 de l'article 39 dudit Code.

CINQUIÈME DÉCISION
(Pouvoirs pour formalités)

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

* * *
 *
 *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par l'Associée Unique et consigné au registre prévu par la loi.

JOEL CHAULET

A2MICILE EUROPE
Associée Unique
Représentée par Joel CHAULET